

**DECLARATION PREALABLE**

**Objet** : SAENES et CIGeM des attachés.

Monsieur le Recteur,

Notre organisation syndicale s’est engagée, fortement, dans la création d’une filière administrative et inter-catégorielle au sein de la fonction publique d’état.

La création du CIGeM des attachés constituait la première concrétisation.

Nous avons toujours affirmé notre volonté que cette réforme qui concernait le nouveau corps d’encadrement soit un élément supplémentaire de reconnaissance des collègues de catégorie B qui exercent, souvent, des fonctions supérieures à leur corps.

Dans cette perspective, **le ministère de la fonction publique** a pris en compte la demande de l’UNSA avec :

L’article 39 du décret n° 2011-1317 du 17/10/11, modifié par le décret n°2013-876 article 17 du 30/09/13 prévoit pendant quatre ans (à compter du 30/09/13) un doublement (passage de 20% à 40%) appliqué à 5% des effectifs en position d’activité, des recrutements réservés, nominations au choix.

Toujours avec le même objectif mais en associant aussi nos collègues de catégorie C, **le ministère de l’éducation nationale de l’enseignement supérieur et de la recherche** (courrier de la DGRH en date du 10 avril 2015) a attiré votre attention sur le plan de requalification triennal qui se traduit concrètement par :

* La requalification supplémentaire de 300 agents de C en B par an.
* La requalification supplémentaire de 100 agents de B en A tous les ans.

Des questionnements, Monsieur le Recteur, en découlent sur :

* Le bilan de la mise en œuvre de ce dispositif pour notre académie
* Les prévisions pour notre académie pour la période 2013-2017.
* Et nous informer sur l’analyse que vous ferez remonter au ministère de l’éducation pour le 26 juin prochain, relatif au plan de requalification des emplois.

Les commissaires paritaires de la catégorie B A&I-UNSA